Initiatives ministérielles

certain que cela indique que le ministre désire approuver les amendements de la députée de Mount Royal.

Mais s'il arrive, ce qui est peu probable, qu'il soit si peu objectif qu'il refuse d'étudier ces amendements, je dis qu'il le ferait au détriment du gouvernement. Ce qui est plus important, j'estime que nous, au Canada, devons consacrer dans une loi non seulement le fait que la CBC et la Société Radio-Canada transmettent des émissions aux Canadiens, mais aussi que ces deux éléments de cet organisme national leur transmettent des renseignements qui favorisent l'unité nationale.

Je sais qu'on en traitera dans un amendement ultérieur, mais je voulais tout de même saisir cette très brève occasion pour soulever cette question à la Chambre, car le fait de reconnaître la nécessité de promouvoir l'unité de notre pays constitue un élément important du rôle de la CBC et de la Société Radio-Canada. J'estime que cela devrait faire partie de leur mandat et je dis que je compte appuyer les amendements de ma collègue, la députée de Mount Royal, qui vont dans ce sens et que j'ai également l'intention de l'appuyer dans ses énormes efforts pour améliorer ce projet de loi.

En conclusion, je dis au gouvernement que non seulement nous devons continuer de nous assurer que la Société Radio-Canada fonctionne bien et agit dans l'intérêt du Canada, mais également que nous ne pouvons pas courir de risques, compte tenu du gouvernement en face. Nous devons consacrer dans une loi certains des éléments du mandat de la Société Radio-Canada de sorte que, dans un accès d'obsession de privatisation ou de compressions budgétaires, comme les conservateurs en ont à l'occasion, le gouvernement ne sacrifie pas des émissions très importantes diffusées par la Société Radio-Canada.

Je voudrais mentionner une autre chose au sujet du service parlementaire, également relié à la motion nº 12 proposée par ma collègue, la députée de Mount Royal. Je sais qu'un grand nombre de Canadiens captent actuellement la chaîne parlementaire, mais il devrait être encore plus facile de capter ce service. Le problème, c'est qu'un certain nombre de câblodistributeurs ont fait en sorte que ce service ne puisse être capté qu'au moyen d'un câblosélecteur. Je ne vois pas pourquoi une des chaînes de base ne serait pas réservée à au moins un des services parlementaires.

J'irai plus loin en disant que les trois chaînes devraient pouvoir être captées au moyen du câblosélecteur, de façon que les Canadiens puissent écouter la diffusion des travaux de la Chambre des communes dans la langue de leur choix. Les trois devraient pouvoir être captées avec le câble et au moins l'une d'entre elles devrait être accessible avec le service de base, c'est-à-dire sans câblosélecteur.

Je conclus sur ces propos et je demande au ministre, de l'autre côté, de donner son appui aux amendements de la députée de Mount Royal.

• (1210)

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais premièrement commenter les propos de mon collègue qui a soulevé une question très pertinente concernant l'accès à la chaîne parlementaire sur le service de base de Radio-Canada. Plusieurs câblo-distributeurs offrent ce service sur une chaîne que ne peuvent capter les Canadiens à faible revenu.

Dans ma propre circonscription, les gens qui ont un vieux téléviseur, et qui n'ont pas les moyens d'en acheter un neuf ou de se procureur un convertisseur, ne peuvent pas capter les délibérations des Communes transmises sur des chaînes qu'on ne peut obtenir au moyen du sélecteur de canaux du téléviseur. La chaîne parlementaire est l'un des moyens dont nous disposons pour communiquer avec les Canadiens.

La question de la radiotélédiffusion pose tout un éventail de problèmes. Je voudrais que le gouvernement, par l'entremise du CRTC, réfléchisse sérieusement avant de supprimer ce service. Ce n'est pas un mince problème pour les Canadiens d'en être privés. Il ne s'agit pas d'un détail qu'on laisse de côté par mégarde. De nombreux Canadiens à faible revenu veulent participer à la vie politique en suivant les débats des Communes, ce qui leur permet ensuite d'écrire à leur député pour lui faire part de leur opinion. Ils ne pourront le faire s'ils n'ont pas les moyens de se procurer un nouveau téléviseur ou un convertisseur.

Je voudrais profiter de ce débat pour parler du rôle de Radio-Canada à ce chapitre. J'écoutais le débat l'autre jour, et j'ai été frappé de voir que tant de députés de tous les partis se soient portés à la défense de Radio-Canada et aient reconnu que le gouvernement ne soutenait pas cette société d'État comme ses prédécesseurs l'ont toujours fait jusqu'ici.

Pendant ses 50 années de service, Radio-Canada a été un des principaux moyen de communication au Canada. Cette société revêt encore plus d'importance maintenant que nous amorçons le débat sur l'unité nationale. Il ne se passe pas de jour sans qu'il soit question de l'effondrement de notre pays dans les journaux, du sentiment de désabusement qui existe dans la population et de notre inaptitude à communiquer les uns avec les autres. Nous nous rendons compte qu'un parti ne peut refaire l'unité sans cet élément fondamental de nos communications. Radio-Canada a été et demeure l'un de ces éléments fondamentaux au cours de notre histoire récente.

Je sais que cette société a fait l'objet de maintes critiques, comme nous l'a rappelé un autre député qui a parlé des attaques dont elle a fait l'objet de la part des